



Code of Conduct (CoC)

Chap. 4.3.5 Decommission low business value services

Vincent Blanc & Jérôme Branon | Mardi 06 février 2024

Contexte et enjeu

Le plan de sobriété énergétique pour 2024 demande une réduction de -10% par rapport à la consommation 2019. Pour le numérique, cela demande un effort conséquent vue l'augmentation observée entre 2019 et 2022. Des mesures d'optimisation des infrastructures d'hébergement doivent permettre d'atteindre cet objectif à condition d'une charge IT constante.

Un deuxième objectif est une réduction de la consommation d'énergie de -40% pour 2050. Les mesures d'optimisation de l'existant ne seront pas suffisantes. Il faut changer les moyens de produire les services numériques.

Introduction

4.3 Management des équipements et services informatiques existants

Il est courant de se concentrer sur de nouveaux services et équipements installés dans le datacentre, mais il existe également des opportunités substantielles pour réaliser des économies d'énergie et de coûts à partir des services et du parc physique existants.

4.3.5 Déclassez les services à faible valeur commerciale

- Identifiez les services dont la valeur commerciale ou la criticité est faible et qui ne justifient pas les frais généraux financiers ou environnementaux. Mettez hors service, archivez ces services ou déplacez-vous vers des emplacements moins fiables ou moins résilients, afin de réduire les coûts énergétiques et financiers
- Dans le contexte ESR la valeur commerciale n'a pas beaucoup de sens, on l'interprétera comme valeur scientifique ou valeur en terme de service rendu

Sur quels critères établir la valeur et la criticité d'un service

La criticité et la valeur commercial doivent être définis par les équipes en place en lien avec les **utilisateurs finaux**, voici des pistes de réflexion :

- le nombre d'utilisateur d'un équipement / service
- L'existence d'un service mutualisé (Universités, Gricad, CNRS, RENATER, etc)
- L'impact sur l'activité scientifique d'une interruption de service longue

Rappel

- La consommation électrique d'un serveur n'est pas proportionnelle à son taux de charge (même si il y a des progrès)
 - Moins un serveur est chargé plus il coûte proportionnellement au service rendu (consommation électrique + part de la fabrication dans le bilan carbone)
- L'espace d'hébergement est limité par la taille des salles
 - Les coûts de construction, d'urbanisation des baies et des installations techniques diminuent proportionnellement avec la densification de l'usage

Qui décide et comment procéder ?

- Cette bonne pratique est déléguée aux représentants des hébergés. C'est à eux, **en lien avec les utilisateurs** et via leur organisation interne, de décider des équipements et services à décommissionner (ou à maintenir)
- Ils doivent mettre en place un suivi de l'usage de leurs équipements, cartographier les services qui tournent sur leurs équipements ; mettre en place un suivi de l'usage des services croisé avec cette cartographie permet d'identifier les équipements moins utiles.
- **Réévaluer périodiquement l'usage.** Se poser la question d'une mutualisation possible avec d'autres projets ou services, et sur la pertinence de garder localement des équipements spécifiques
- Prévoir une date de retrait le cas échéant
- Signaler au CT Datacentre les évolutions

Quelles mesures prendre lorsqu'un service à faible valeur est identifié ?

Arrêt définitif du service et de l'équipement

- Archiver la configuration et les données du service pour pouvoir le rétablir s'il redevient pertinent
- Réemploi du serveur (en interne, don entre laboratoires, bourses au matériel CNRS, don à une association de réemploi)
- Stock pour pièce de rechange
- Déchetterie et valorisation des matières

Poursuite du service

- Sur des ressources mutualisées
 - Winter (virtualisation)
 - Nova (virtualisation pour la recherche)
 - Summer (stockage)
 - Ciment, Genci etc (calcul)
- Partager un serveur entre plusieurs services
- Revoir l'adéquation entre le niveau de la salle d'hébergement et le besoin du serveur peu utilisé

Bien utiliser le formulaire d'hébergement

Il suffit de se rendre sur le site de Gricad :

<https://gricad.univ-grenoble-alpes.fr/datacenter.html>

et plus précisément : <https://gricad-media.univ-grenoble-alpes.fr/cas?destination=node/1651>

- Vous devez vous identifier pour accéder à ce service
- Vous pouvez ajouter, modifier, voir ou supprimer un matériel que vous avez vous-même enregistré
- Pour modifier le nom de la personne qui gère ce matériel, adressez-vous au CT Datacentre, ou le faire vous-même dans l'interface



Demande d'hébergement physique



- Connexion en tant que *Bernard Maire-Amiot*.
- Vous avez déjà soumis ce formulaire. [Voir vos précédentes soumissions.](#)

Voir

Résultats

Traduire

Retrouver le détail de ce service [ICI](#)

Email demandeur *

Bernard.Maire-Amiot@univ-grenoble-alpes.fr

Téléphone

MERCI

DES QUESTIONS ?